

pir ; elle n'a jamais été si pauvre en sujets ; dans peu d'années il n'en restera plus et l'on ne songe pas à les former ! Ne dis rien de tout ceci à personne.

« Pour mon goût, je préférerais la liberté avec 6.000 francs de rente : je pousserais mon travail de Conférences et de preuves, cela pourrait être utile. Celles que j'ai faites ont réussi auprès des grands connaisseurs ; plusieurs ont été étonnés, le *Journal des Bonnes Lettres* en a témoigné autant de surprise que de joie. La *France chrétienne* en donne de forts lambeaux ; je ne sais si l'ami Picot en a parlé : tu sais qu'il a eu peu de bonne volonté pour la *Discussion Amicale*.

« Au surplus, si j'étais placé à Dijon, il faut que tu viennes à mon sacre et que je t'amène en Bourgogne pour y passer un couple de mois, m'aider de tes bons conseils pour bien commencer. Ce serait une raison pour toi de revoir tes amis ici et en faire de plus utiles. Alors, je serais mieux écouté et je pourrais parler avec autorité. Songes-y bien, dans l'hypothèse très incertaine encore de ma nomination.

« Adieu, cher et bon ami, porte-toi bien. Regarde comme un rêve ce que je te confie, il s'évanouira probablement par une des gazettes de la semaine prochaine.

« Je t'embrasse comme je t'aime, tendrement. »

(A suivre.)

## NOTICES

SUR LES

### PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par MM. PEYRON et ABGRALL.

(Suite.)

#### LANDÉDA

(Suite.)

Le 3 Février 1775, une autre question, relevant du for de la conscience, était posée à l'Evêque, par M. Le Jeune, au sujet des épaves, venues à la côte, et dérobées par ses paroissiens.

« Au sujet des bris, dans le cas où les effets n'ont pas été réclamés et pour la part qui revient à l'Amirauté, on voudrait savoir :

« 1<sup>o</sup> Si elle veut bien consentir qu'on emploie, en œuvres pies et aumônes, les petites restitutions de dix, vingt, trente livres, et jusqu'à la concurrence de quelle somme ;

« 2<sup>o</sup> Comme ces vols sont presque toujours compliqués de solidarité, si l'Amirauté veut bien exempter les complices de cette solidarité, en restituant leur quote-part. En s'en tenant là-dessus à la rigueur des principes, on a la douleur de voir perdre des âmes et de n'obtenir aucune restitution ;

« 3<sup>e</sup> Si l'Amirauté ne pourrait pas abandonner aux sauveteurs, quoique n'ayant pas rempli les formalités prescrites par la loi du 15 Juin 1735, les effets délaissés par les officiers de l'Amirauté, au fond de la mer, comme fer, plomb, etc., et que divers particuliers tirent après de la mer ;

« 4<sup>e</sup> Il faudrait que l'Amirauté eût des receveurs dans plusieurs quartiers, pour percevoir les restitutions, car on ne se dérangerait pas facilement pour les faire à Brest. Dans les retraites, les missions, les jubilé, si les supérieurs étaient chargés de cette retraite, elle serait faite plus facilement.

« Quant aux fraudes, à qui faire les restitutions, si elles datent de plusieurs années, et à combien doit-on abuser la restitution par barrique de vin fraudé, à combien par pièce d'eau-de-vie ?

« Comme on espère bientôt un jubilé universel, on se trouvera bien souvent gêné dans tous ces cas. Si l'on pouvait établir une uniformité de direction, dans l'évêché, sur ces objets, on parviendrait à déraciner ou à affaiblir un abus de pillage et de fraude que la diversité de sentiment peut avoir aidé à entretenir jusqu'à présent. »

Avant de quitter sa paroisse de Landéda, pour aller à Plougoulm, M. Le Jeune parle à Monseigneur d'un projet que lui ont suggéré ses travaux dans les missions :

Le 2 Juin 1783. « Monseigneur, c'est l'ordinaire, dans les missions et retraites, de chanter la prière du soir et du matin ; il serait donc à désirer qu'il y eût, à cet effet, une forme de prière qui comprit tous les actes qu'un chrétien doit faire, soir et matin, ce qui m'a paru manquer dans celles en usage. C'est pourquoi j'ai essayé de faire cette prière que j'ose soumettre à l'examen de Votre Grandeur. J'ai voulu y insérer les actes que je crois les plus utiles à un chrétien, et le faire de manière à être facile-

ment adapté au matin et au soir, aux hommes et aux femmes. Comme les actes des vertus théologiques ne semblent pas contenir les motifs requis pour gagner les indulgences de Benoît XIV, j'ai voulu y suppléer par ceux que j'ai mis dans cette prière. Je ne sais si j'ai réussi et si je me suis assez étendu sur les motifs de chaque vertu.

« Comme aussi, la foi explicite des mystères de la S<sup>te</sup> Trinité, de l'Incarnation et de la Rédemption est nécessaire de nécessité de moyen, j'ai fait les premiers actes de la prière de manière à faire connaître ces mystères. Si Votre Grandeur y voit l'avantage que j'y crois voir, et l'approuve, elle pourrait être imprimée sur feuille volante et distribuée à ceux qui savent lire, pour la mission de Plouguin. Déjà, elle s'apprendrait bien vite, même par ceux qui ne savent pas lire, elle servirait à rappeler, soir et matin, les résolutions de la mission et se perpétuerait de père en fils dans les familles.

« C'est encore un autre usage, dans les missions, de chanter des cantiques pour égayer l'esprit et les exciter à la dévotion ; nous en avons, à cet effet, plusieurs et de fort beaux ; mais, comme la nouveauté plaît, pour un temps, j'ose aussi vous en présenter deux à examiner.

« Le premier est une espèce de paraphrase sur le *Magnificat* ; le second est une espèce de cantique sur l'ivrognerie. Défunt l'abbé de Kerenflech m'en avait donné l'idée et recommandé la composition. Je vois que je l'ai fait trop long, et, qu'en outre, il y a des comparaisons basses et peut-être trop comiques ; mais j'ai cru que c'était ce qui aurait fait plus d'impression sur l'esprit du peuple. S'il y a quelque chose de bon, soit ; s'il n'y en a pas, au feu ! Si vous jugez qu'il y ait lieu à imprimer, j'ose prier Votre Grandeur d'en faire la dépense, car, pour moi, je suis un mauvais chanteur, sans argent. »

M. Le Jeune, nommé recteur de Plougoulm, en 1784, refusa le serment, fut incarcéré au château du Taureau le 17 Décembre 1792, fut déporté à Brême le 18 Avril 1793. Il retourna à sa paroisse en 1804, et mourut le 28 Mars 1807.

#### CHAPELLES DE LANDÉDA

##### 1<sup>o</sup> Couvent des Récollets de Notre-Dame des Anges.

Albert le Grand nous apprend que les Pères Cordeliers, étant venus s'établir à Cuburien, sur l'appel d'Alain, vicomte de Léon et de Rohan, essayèrent de fonder un couvent de leur ordre à l'île Vierge, près de la côte de Plouguerneau ; mais les religieux n'y purent tenir bien longtemps, étant trop exposés aux intempéries de la mer et des saisons. Aussi furent-ils heureux, lorsqu'en 1507, Tanguy du Chastel et sa femme, Marie du Juch, fondèrent pour eux un nouveau monastère à Landéda, sous le vocable de Notre-Dame des Anges. L'évêque de Léon, Jean de Kermavan, qui bénit l'église, « pour preuve évidente de la singulière dévotion qu'il portait à ce lieu, leur donna une ravissante image de Notre-Dame des Anges », qui portait au socle les armoiries du donateur. Cette église, aujourd'hui en ruine, sert de magasin et de décharge. Elle mesure intérieurement 27 m. 30 de longueur, sur 7 m. 10 de largeur, 7 m. 50 de hauteur sous tirants, et environ 12 mètres sous lambris. Derrière le mur droit de l'abside, est un prolongement de 7 mètres, qui semble avoir été le chœur des religieux ou leur salle capitulaire.

L'église proprement dite est éclairée par quatre fenêtres du côté Nord et deux du côté Sud. Dans les murs sont deux enfeux, où l'on reconnaît le *lion* de Kermavan ou de Tromenec, le *pélican* des seigneurs du Coum, en Lannilis.

Quelques-uns des bâtiments du couvent existent encore

et ont été transformés en hôtel pour les baigneurs et les touristes. Dans la cour, on voit quelques restes des piles et arcades du cloître, ainsi que le vieux puits ; dans le jardin, le cadran solaire dressé par l'un des moines, comme celui des capucins d'Audierne, porte ce distique :

« *Hora fugit, nos pœniteat si transit inanis,  
Nam quae est praeterita hora redire nequit.* »

« L'heure passe, repentons-nous si nous ne la mettons pas à profit, car, une fois passée, elle ne revient plus. »

Aux quatre angles, sont les indications du lever et du coucher du soleil aux différentes époques de l'année.

Les derniers religieux furent le Père Joseph-Marie Thomas, âgé de 54 ans, qui, expulsé le 24 Juillet 1791, demande à résider à Plonéis, d'où il est originaire, « sans prendre la qualité de pensionnaire ». Le Père Augustin (Jacques Poupelard), né le 2 Août 1724, entré en religion le 13 Mars 1771, qui demande à se réfugier « en la paroisse de Plessala, évêché de Saint-Brieuc, d'où il est natif, « sans prendre la qualité de pensionnaire ». Ils avaient tous deux refusé le serment. Un Père Corentin (Goulven Abautret) déclarait, en Janvier 1791, se retirer à Landéda.

##### 2<sup>o</sup> Chapelle de Tromenec.

Non loin du château de ce nom, et dite également de *Saint-Laurent*, de *Kerviré* et de *Notre-Dame de Penfeunteun*. On y desservait une chapellenie, sous le titre de « Gouvernement de Notre-Dame de Penfeunteun », dont étaient présentateurs les seigneurs de Tromenec, puis le S<sup>r</sup> Bihanic de Guicquerneau.

« En cette chapelle, dit M. de Fréminville, est un tombeau très remarquable, celui de François de Kermavan, tué en 1600. C'est un sarcophage en granit, sur lequel est

sculpté, d'une façon très grossière, la statue couchée de ce gentilhomme. Il est représenté vêtu de son armure ; sa tête est nue, ainsi que ses mains, qui sont jointes ; son casque, dont la visière est close, et ses gantelets sont posés à son côté droit ; sa longue épée est placée au côté gauche ; il a les pieds appuyés sur un lion ; les pieds sont représentés tous les deux en profil et tournés du même côté.

« A chaque extrémité de la pierre supérieure, est un écusson armorié de Kermavan, avec ses alliances » (1).

Voici qu'elle aurait été l'occasion de l'érection de ce tombeau : Guillaume Simon de Tromenec était un ligueur pillard, dans le genre de La Fontenelle, ayant ravagé les domaines de l'Evêque de Léon, qui était alors M<sup>sr</sup> de Neuville, un seigneur de Kermavan, grand feudataire de l'Eglise de Léon, vint provoquer en combat singulier le S<sup>r</sup> de Tromenec, qui tua son adversaire. Il fut excommunié par l'Evêque et n'en reçut absolution que moyennant une forte indemnité, et à condition d'élever, dans la chapelle même de Tromenec, un monument expiatoire à la mémoire de sa victime.

En tête de la tombe, de chaque côté de l'écusson des Kermavan, M. de Fréminville a lu deux inscriptions :

La première, « Tombeau de François de Kermavan, tué en 1600 ».

La seconde, « Noble homme Guillaume Simon, S<sup>r</sup> de Traumenec, fit faire ce tombeau, Dieu lui face pardon. 1602. »

Au pied du monument, se trouve l'écusson des armes des Tromenec, portant au 1<sup>er</sup> un lion, qui est de Tromenec, au 4 un trescheur ou essonier (2) fleuroné, qui est Barbu,

(1) M. Toscer les décrit ainsi : écartelé au 1<sup>er</sup> à la croix tréflée, qui est Kergroaz, au 4 deux fasces surmontées d'un chef d'hermites ; au 2 trois coquilles accompagnant un croissant en abyme ; au 3 semé de quintefeuilles ; sur le tout, un lion, qui est Kermavan.

(2) Bordure intérieure de l'écu, en forme d'une double tresse.

au 2 un lion, qui est Kéruzéré, au 3 une fasce accompagnée de 6 besants, qui est S<sup>t</sup> Gouesnou (Toscer).

M. de Fréminville a vu, au-dessous de la pierre tombale, un petit caveau voûté en briques, contenant les restes d'un cercueil en planches de chêne, avec garnitures de fer. Il avait été violé pendant la Révolution, et les restes dispersés.

La chapelle est en ruine ; mais, contre le tombeau précité, on voit encore la porte Ouest surmontée d'une rose en granit formant fenêtre, et délicatement découpée en six quatrefeuilles entourant un sixtefeuille central.

Sur le placitre de la chapelle, restes d'un ancien calvaire.

A 100 mètres, du côté Nord-Ouest, sont les ruines du château de Tromenec, hautes murailles à moitié écroulées et toutes tapissées de lierre.

### 3<sup>o</sup> Saint-Antoine.

A un kilomètre à l'Est, en longeant le rivage, on rencontre la fontaine de Saint-Antoine, dont l'édicule a tous les caractères du commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, et que devait avoisiner une chapelle dédiée à ce Saint.

En cette chapelle se desservait autrefois un bénéfice connu sous le nom de « gouvernement de Saint-Antoine ». Il fut annexé à la paroisse de Landéda, dans le courant du xviii<sup>e</sup> siècle.

### 4<sup>o</sup> Sainte-Marguerite.

Chapelle signalée, en 1804, comme étant en état « de décence et de sûreté convenable ».

### 5<sup>o</sup> Brouennou.

Ancienne paroisse, dont nous avons déjà parlé ; elle était sous le vocable de Saint-Tavayoc, ou de Saint-Eveldoc ; mais auprès, dans le cimetière, se trouvait une petite

chapelle de 6 mètres de long, probablement un ancien ossuaire, qui était en ruine en 1839, et dédié à Saint-Gouesnou.

#### OSSUAIRE DE LANDÉDA

M. de Fréminville nous dit avoir vu, dans le reliquaire ou charnier de Landéda, le corps d'une femme, exhumée du sol humide du cimetière, dans un état surprenant de conservation ; les vieillards disaient que c'était le cadavre d'une « femme morte à l'âge de cent ans, et qui avait été pendant sa vie d'une dévotion exemplaire, ce qui fut regardé comme un miracle par les habitants, qui révérent ce corps comme les reliques d'une sainte, ce qui le fit conserver soigneusement dans le reliquaire de la paroisse ».

Cet ossuaire n'existe plus.

#### RECTEURS AVANT LA RÉVOLUTION

1486. Robert Quemenlenqan (Kernaléquen ?).  
1553. Hervé Lanuzouarn, chanoine official de Nantes.  
Gabriel Cahin.  
1586-1596. Guillaume Creff.  
1596-1599. Jean Gouezou, dit Autret.  
Yves Clerc ou Cloarec.  
1617. Guillaume Combot.  
1621. François Rolland, reçu maître ès arts.  
1639-1643. Claude Quémeneur.  
François Bris.  
1651. Guillaume Quémeneur, décédé le 4 Octobre de cette année, à Paris.  
1651. Nicolas Le Dall, 14 Octobre, pourvu par Rome.

1672. François Mer.  
1673. Yves Carvennec.  
1674-1675. Augustin Blouc'h.  
1675-1688. Guillaume Léon ; se démet.  
1688-1720. Jean Fanjour ; se démet.  
1720-1736. François Petton ; résigne.  
1736-1741. Jean Bizien ; décédé en 1741.  
1741-1748. René Gilard de Keranflech ; devient recteur de Saint-Houardon.  
1748-1761. Gilbert de Navarre.  
1761-1771. Jacques-Michel Le Veyer, de Poulconq, décédé.  
1771-1784. Guillaume Le Jeune, vicaire à Lannilis, curé de Saint-Pabu, eut Landéda au concours de 1771.  
1784. Pierre Kerboull, né à Brélès le 20 Janvier 1740 ; prêtre le 6 Avril 1765, à Brélès, jusqu'au Mars 1772 ; aumônier des Ursulines de Saint-Pol jusqu'au 20 Novembre 1782 ; curé d'office d'Ouessant ; recteur de Loc-Brévalaire le 15 Août 1783, et recteur de Landéda, le 8 Octobre 1784.

#### RECTEURS APRÈS LE CONCORDAT

- 1804-1811. Pierre Kerboull, né à Brélès le 20 Janvier 1740, prêtre le 6 Avril 1765.  
1811-1827. Yves-Marie Bazil, de Porspoder, né au Prat-Lédan, en Porspoder, en 1757, prêtre en 1783.  
1827-1835. Jean-François Jézéquel, de Trémaouézan.  
1835-1868. Louis Plantec, de Bodilis.  
1868-1888. Jean-Marie Cohanec, de Roscoff.  
1888-1897. Isidore Guyader, de Roscoff.  
1897. Pierre Rolland, de Plougastel-Daoulas.

— 234 —

## VICAIRES

- En 1828, un vicariat fut rétribué par l'Etat, à Landéda.
1829. Jean-Marie Le Roux.  
 1831. Alain Goasguen.  
 1843. Jean-Marie Ségalen.  
 1846. Louis Jamet.  
 1846. François Thomas.  
 1850. Alain-Marie Bécam.  
 1859. Jean-Marie Cadiou.  
 1873. François-René Brochech.  
 1874. François Faujour.  
 1876. François-Marie Bévout.  
 1877. Jean Le Merdy.  
 1880. Yves Moryan.  
 1889. Jean-Marie Labbé.  
 1893. Yves-Marie Ollivier.  
 1903. Jacques-Marie Capitaine.  
 1908. Charles Piédoye.

## FAMILLES NOBLES

(Courcy.)

Bihannic, S<sup>r</sup> de Tromenec : *de gueules à deux dauphins affrontés d'or.*

Le Barbu, S<sup>r</sup> de Tromenec : *d'or au trescheur ou essonier (alias : au sautoir fleuroné) d'azur ; alias : accompagné d'un croissant de gueules en chef ; alias : une tête d'homme barbu.*  
 Adélice Le Barbu épousa Guillaume Simon, S<sup>r</sup> de Tromenec, d'où cette terre a passé successivement aux Kergorlay, du Trévou et Le Bihannic.

Guillou, S<sup>r</sup> de Kernévez : *d'argent au château de gueules.*  
 Jollou, S<sup>r</sup> de Kerambourg, dans Broennou.

— 235 —

Kergorlay, S<sup>r</sup> de Tromenec : *voiré d'or et de gueules.*  
 Lesguen ou Lesven, S<sup>r</sup> de Rosveny : *d'or au palmier d'azur.*

Loc'hodan, S<sup>r</sup> du dit lieu : *d'argent à 3 coquilles de sable.*

## ANTIQUITÉS

Cachette de fondeur, divers objets en bronze, trouvés en 1890, à l'île Gueinnoc.

Dolmen, à 700 mètres à l'Est de la chapelle de Sainte-Marguerite.

Monnaies romaines et tuiles, aux environs des Anges.

A l'entrée du havre de l'Abervrac'h, est le fort Cézou, ayant toutes les apparences des constructions militaires de Vauban. Il est assis sur un flot qui se dégage à marée basse.